République Française

Département du Doubs

N° 171/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 novembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 novembre 2018,

Objet de la délibération :

Convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage avec l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche Comté

Résultat du vote

- Pour:

77

Abstantion

Abstention :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181119-171-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2018 Affichage : 28/11/2018

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le dix-neuf novembre,

Procuration

Suppléé(e)s

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du Berceau du Comté à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bourgon Jean-Michel à M. Marechal Philippe, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Laithier Didier à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Petitet Marie-Jeanne, Mme Magneron Monique à M.

Chabod Gérard, M. Jouvin Christophe à Mme Bournez Estelle, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourqui Michel à M. Quété

Gérard

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale, M. Chaussarot Michel par M. Bole

Olivier

Mmes Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise, Breuillot Laurence, Excusé(e) Faillenet Bernadette, Faivre Sarah & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Nicolet

Jean-Paul, Maugain Romuald, Daudey Louis & Bonnefoi Frédéric

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Fietier Danièle & Ragot

Absent(e)s Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis,

Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Simon Gilles & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, *Mme Nathalie Van De Woestyne*, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Suite à la délibération n°138/18 du 17 septembre 2018 actant les modalités d'ingénierie retenues par le conseil communautaire, il convient de définir les modalités de la mission que réalisera l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté pour le compte de la Communauté de Communes Loue Lison dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial.

Le conseil est informé que l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté a communiqué à la Communauté de Communes Loue Lison un projet de convention précisant les termes de la coopération entre les deux structures.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, soit pour la période 2019-2021.

La nature des missions réalisées par l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté sera définie chaque année dans le cadre d'une fiche projet, sur proposition de la Communauté de Communes Loue Lison.



Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le projet de convention liant la Communauté de Communes Loue Lison et l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté pour la réalisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une période de 3 ans renouvelable évaluée à 35 000 € (le coût de la mission est établi à 15 000 € la 1ère année et 10 000 € les deux années suivantes),
- > Autorise le Président à signer ladite convention,
- > Autorise le Président à solliciter les aides financières dans le cadre de la démarche SCoT.

Fait et délibéré en séance, le 19.11.18

Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes Loue Lison

7, rue Edouard Bartide 25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181119-171-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2018 Affichage : 28/11/2018

